



**MAUVAIS
BRANCHEMENTS :**

**DES EAUX USEES
DANS LA RIVIERE !**



Syndicat Mixte
pour l'Aménagement Hydraulique
des vallées du Croult et du Petit Rosne

**Le service public
de vos rivières**



**IDÉE
EAU**



**ELECTIONS AU SIAH :
QUI SONT VOS NOUVEAUX ELUS ?**

49

**NOVEMBRE
2020**



ÉDITO

Chère lectrice, cher lecteur,

C'est comme un réel honneur que j'ai vécu la confiance que m'ont témoignée mes collègues élus délégués, en m'élisant, le 2 septembre dernier, président du SIAH, dans la continuité de près de vingt années de présidence de Guy MESSAGER.

La tâche est lourde car le temps presse pour poursuivre et accentuer les politiques déjà très largement engagées, telles que la restauration des rivières et la prévention des inondations, et pour en engager d'autres, telles que le renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales.

Mais cette tâche est surtout passionnante car elle concerne chacun de nous, habitants et usagers des services publics. Elle touche à notre responsabilité individuelle et collective et se sublime dans l'intérêt général qui doit prévaloir dans toute politique publique.

La politique locale de l'Eau ne fait pas exception, elle qui a vocation, plus que toute autre, à s'appliquer à l'échelle du bassin versant de nos deux rivières, le Croult et le Petit Rosne.

Alors continuons à nous mobiliser, ensemble, dans l'intérêt commun !

Bonne lecture !

Benoît Jimenez
Président du SIAH
Maire de Garges-lès-Gonesse





Vue du chantier à la fin août 2020

i STATION DE DÉPOLLUTION DES EAUX USÉES : **DES NOUVELLES DU CHANTIER**

Démarré en août 2019, le chantier d'extension de la station de dépollution des eaux usées du SIAH se poursuit malgré un fort ralentissement dû à la crise sanitaire de la Covid. L'organisation du chantier, qui a été entièrement adaptée à ce contexte inédit en France, a permis de reprendre un rythme de croisière plus normal depuis le mois de juillet dernier.

Située entre Bonneuil-en-France, Garges-lès-Gonesse et Dugny (93), la station de dépollution traite les eaux usées des 35 communes implantées sur les bassins versants du Croult et du Petit Rosne soit un territoire de 20.000 hectares pour une population d'environ 280.000 habitants. L'accroissement constant de la population, confirmée par le développement socio-économique des communes et des projets urbanistiques, a rendu nécessaire l'agrandissement de la station de dépollution.

Depuis l'été 2019, période à laquelle cet énorme chantier a débuté, de nouveaux bâtiments sont en construction tandis que d'autres se voient remis à neuf.

Certes, la crise sanitaire a fortement ralenti ces travaux mais le chantier poursuit malgré tout son évolution. Défi majeur pendant cette phase délicate, la station poursuit son travail de dépollution des eaux usées. En outre, d'ici quelques semaines, le SIAH sera capable de produire du biogaz à partir des boues issues du traitement des eaux usées pour le réinjecter dans le réseau de gaz public. Ce sera une première dans le département du Val d'Oise. Nous ne manquerons pas de vous informer de tout cela. Pour en savoir plus sur ce chantier atypique, un site web a été mis en ligne agrémenté de vidéos ainsi que de 4 webcams fonctionnant en direct 24/24h :

<http://lastationdusiah.fr>

Elections au SIAH : vos nouveaux élus

Le mercredi 2 septembre 2020 à Arnouville, lors d'un Comité du SIAH, des élections se sont tenues pour élire un nouveau président ainsi que 12 vice-présidents. Notre infographie vous résume les résultats de ces votes et la composition du nouveau bureau du SIAH.



Christiane Aknouche
Hygiène et sécurité



Président

Benoît Jimenez



Cathy Cauchie
Affaires juridiques et foncières



Qu'est-ce que le bureau du SIAH ?

Ce qu'on appelle le bureau syndical est la réunion tenue tous les 15 jours pour traiter les affaires courantes du SIAH. Il se compose du Président et des 12 vice-présidents.



Maurice Maquin
GEMAPI bassin versant du Petit Rosne





Nicole Bergerat
SAGE et Urbanisme, bassin versant du Croult



Jean-Charles Bocquet
Agriculture et compétence
eaux pluviales non urbaines



Marie-Claude Calas
Communication



Tony Fidan
SAGE et Urbanisme,
bassin versant du Petit Rosne



Didier Guevel
Assainissement bassin versant du Petit Rosne



Jean-Pierre Lechaptois
GEMAPI bassin versant du Croult



Jean-Robert Pollet
Assainissement bassin versant du Croult



Roland Py
Station de dépollution des eaux usées



Claude Tibi
Finances





Travaux

Restauration des canalisations d'eaux usées

Les réseaux de canalisations qui transportent nos eaux usées vers la station de dépollution ont une durée de vie limitée en fonction des mouvements des sols, des vibrations et de la corrosivité des eaux qu'elles transportent. C'est l'une des missions du SIAH que de surveiller ces canalisations, d'en assurer l'entretien et le remplacement lorsque cela s'avère nécessaire.

Cet été plusieurs opérations de restauration de canalisations d'eaux usées ont été conduites. Loin d'être anecdotiques, ces chantiers ont permis à eux seuls de réhabiliter 1 477 mètres de canalisations vieillissantes.

Vémars : Création d'un réseau de dérivation des eaux pluviales

Le centre-ville de la commune de Vémars est situé dans une dépression. Un tel creux topographique fragilise la commune en cas de pluies comme en témoigne la récurrence des inondations dans cette zone. Pour limiter ce phénomène, le SIAH a réalisé un renforcement du réseau des eaux pluviales. Cet été, 93 mètres de nouvelles canalisations ont été posées et 4 chambres de visites ont été installées. Le réseau d'eaux pluviales est désormais en capacité de mieux évacuer les débits générés lors des événements pluvieux importants, limitant ainsi les risques de saturation du réseau et par conséquent l'inondation du centre-ville, sans pour autant créer de risques accrus à l'aval de ce secteur. Ces travaux s'inscrivent dans une série d'opérations menées déjà depuis plusieurs années à une échelle plus large autour de Vémars.



Descente d'un tronçon de la nouvelle canalisation dans la tranchée



Actualité

Le Petit Rosne se découvre en marchant

Le 19 août dernier, la ville de Villiers-le-Bel, assistée pour l'occasion par l'association locale La Case et le SIAH, a proposé une randonnée découverte de la rivière du Petit Rosne. Cette journée, ouverte à tous, a permis à une trentaine de personnes de suivre le cours d'eau lors d'une randonnée de Villiers-le-Bel jusqu'au cœur de Sarcelles. Cette rivière qui serpente entre zones naturelles et urbaines, est au cœur de nombreuses problématiques (pollution, inondation, biodiversité, entretien, etc.). Cette visite guidée a été l'occasion pour les participants de découvrir ces différentes questions. Une initiative qui sera certainement renouvelée d'ici peu tant l'intérêt pour les cours d'eau et le milieu naturel grandit de jour en jour.



De nombreux arrêts ont permis à divers intervenants d'expliquer aux randonneurs les problématiques liées au cours d'eau : ici devant le bassin de retenue des Réserves de Chauffour à l'amont de Sarcelles



Pose d'un regard d'assainissement neuf à Domont

↑ Domont : Un chemisage d'envergure

Le chemisage consiste à insérer une gaine dans les réseaux, gaine qui viendra se coller aux parois de la canalisation, permettant ainsi de restaurer l'étanchéité de celle-ci. Dans le cadre de cette opération, ce n'est pas moins de 1 050 mètres de canalisations qui ont été chemisés (960 mètres de canalisation d'eaux usées et 60 mètres de canalisation d'eaux pluviales). Outre ce chemisage, 30 regards (ouvrages d'accès à la canalisation) ont été également réhabilités facilitant ainsi l'entretien des réseaux en divers points.

Saint-Witz : Remplacement de 400 mètres de canalisation d'eaux usées

C'est au niveau du bassin de retenue dit de la Fosse aux Boucs que ces travaux ont eu lieu. 417 mètres de canalisation d'eaux usées neuves ont été installées pour court-circuiter les anciens tuyaux devenus obsolètes. Ces derniers seront retirés ultérieurement à l'occasion d'une prochaine opération qui aura lieu dans l'enceinte du bassin.



Portion de la canalisation qui a été retirée et remplacée

Le Thillay : Remplacement d'une canalisation d'eaux usées

L'opération s'est déroulée au niveau de la rue des Ecoles où 100 mètres de canalisations très dégradées ont été retirés et remplacés dans la foulée par des tuyaux flambrants neufs. Un certain nombre de raccords non conformes ont également été corrigés pour assurer la bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales (voir notre dossier dans ce même numéro).

Sarcelles : Les réseaux de la rue des Sources font peau neuve

Durant le mois de septembre, une opération de réhabilitation des réseaux des eaux usées et des eaux pluviales a eu lieu au niveau de la rue des Sources à Sarcelles. Pas moins de 206 mètres de canalisations ont été remplacés en l'espace de 2 mois. Une reprise de tous les branchements se trouvant dans la zone de travaux a été réalisée. Une partie du réseau d'eaux usées comportant de l'amiante (matériau utilisé à une certaine époque dans les canalisations) a subi un désamiantage, dans le respect des règles sanitaires propres à ce type d'intervention.



Création de la tranchée préalable à la pose des nouvelles canalisations



DES EAUX USEES DANS LA RIVIERE !



Dire de nos rivières qu'elles reçoivent leur lot de pollutions ne surprendra personne tant la chose semble banale. Lorsque l'on aborde ce sujet, ce sont les entreprises qui arrivent immédiatement dans le collimateur. Pourtant, il existe une pollution, plus sournoise, moins visible et pourtant quotidienne en provenance directe des habitations.

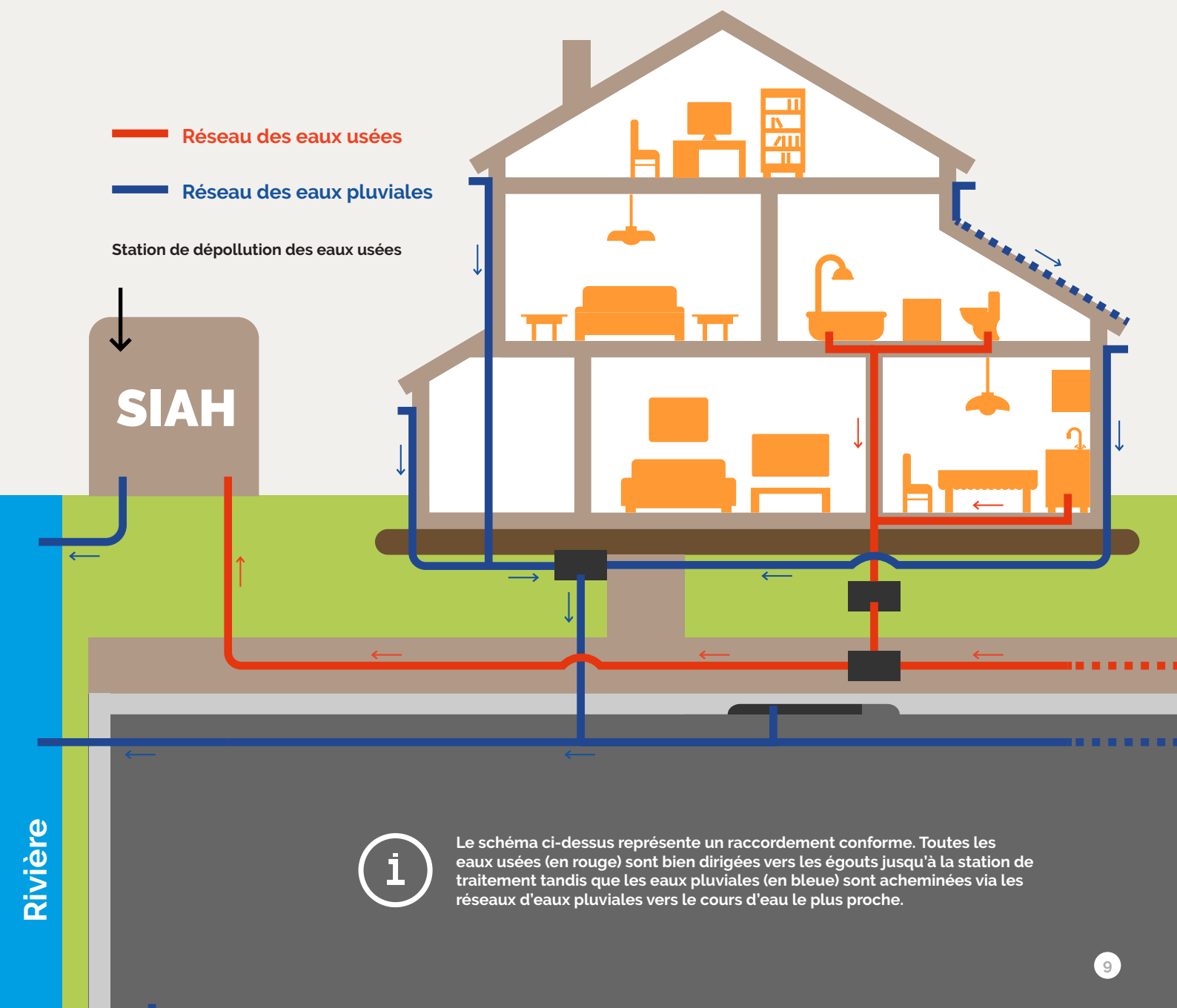
Combien sommes-nous, sans le savoir, à contribuer à cette pollution simplement en tirant la chasse ou en faisant notre lessive ? Comment est-ce possible ? La faute à ce que l'on nomme les mauvais branchements...

La logique du double réseau

La plus grande partie du territoire national est couverte par un double réseau de canalisations, l'un pour les eaux usées, l'autre pour les eaux pluviales. On parle de réseau séparatif. A l'inverse, un réseau unitaire, que l'on trouve souvent dans les centres-villes anciens, transporte les eaux de pluie mélangées aux eaux usées.

Séparer ces deux types d'eau permet de garantir une meilleure dépollution des eaux usées dans les stations d'épuration et d'en réduire les coûts et donc la facture d'eau (environ 30% du montant de la facture d'eau potable est reversé pour la dépollution des eaux usées). Historiquement, ce sont d'abord les réseaux unitaires qui ont fait leur apparition avant que l'on ne se rende compte des avantages à séparer les eaux usées des eaux de pluies dont les caractéristiques physiques et chimiques sont différentes.

Ainsi, sur l'ensemble du territoire du SIAH, une maison ou un immeuble doit posséder deux raccordements extérieurs, un raccordement qui évacue les eaux usées dans les égouts (le réseau destiné à prendre en charge les eaux usées donc) et un raccordement qui évacue les eaux de pluie (s'écoulant principalement sur la toiture de la maison) dans les canalisations des eaux pluviales. Ces dernières restituent l'eau de pluie dans un cours d'eau.



Le schéma ci-dessus représente un raccordement conforme. Toutes les eaux usées (en rouge) sont bien dirigées vers les égouts jusqu'à la station de traitement tandis que les eaux pluviales (en bleu) sont acheminées via les réseaux d'eaux pluviales vers le cours d'eau le plus proche.



Qu'est-ce qu'un mauvais branchement ?

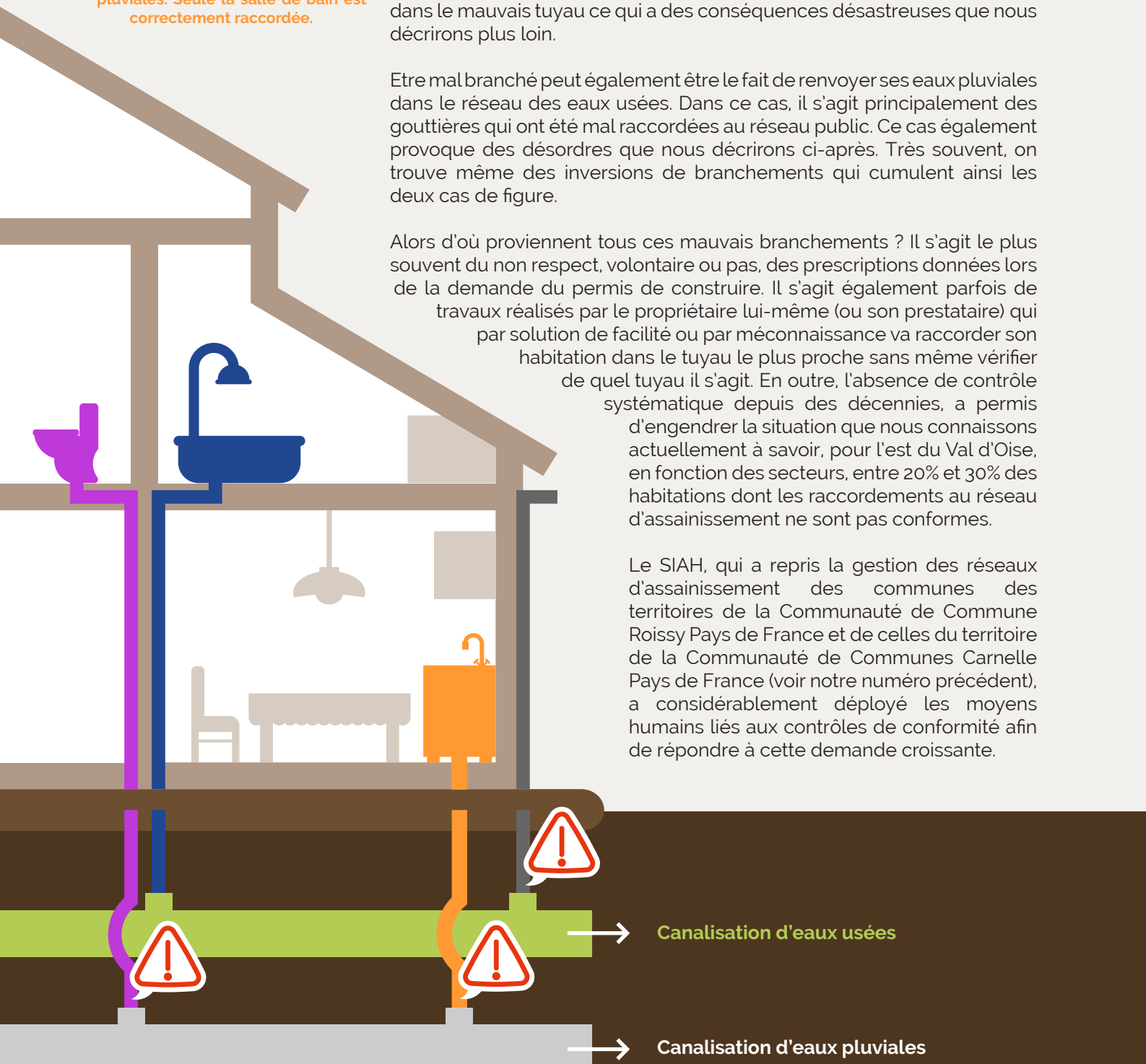
La maison représentée sur ce dessin cumule les mauvais branchements. La gouttière est raccordée au réseau des eaux usées au lieu du réseau des eaux pluviales et les eaux usées provenant ici des toilettes et de la cuisine sont raccordées à la canalisation des eaux pluviales. Seule la salle de bain est correctement raccordée.

Ce que l'on appelle un mauvais branchement est le fait qu'une habitation évacue ses eaux usées et/ou ses eaux pluviales dans le mauvais réseau. Pour prendre un exemple parmi les plus courants, le cas de la machine à laver, installée dans le garage et dont les eaux de lavage (des eaux usées donc) vont être recrachées en sortie de gouttière c'est-à-dire in fine dans la rivière. Certaines maisons envoient l'intégralité de leurs eaux usées dans le mauvais tuyau ce qui a des conséquences désastreuses que nous décrivons plus loin.

Etre mal branché peut également être le fait de renvoyer ses eaux pluviales dans le réseau des eaux usées. Dans ce cas, il s'agit principalement des gouttières qui ont été mal raccordées au réseau public. Ce cas également provoque des désordres que nous décrivons ci-après. Très souvent, on trouve même des inversions de branchements qui cumulent ainsi les deux cas de figure.

Alors d'où proviennent tous ces mauvais branchements ? Il s'agit le plus souvent du non respect, volontaire ou pas, des prescriptions données lors de la demande du permis de construire. Il s'agit également parfois de travaux réalisés par le propriétaire lui-même (ou son prestataire) qui par solution de facilité ou par méconnaissance va raccorder son habitation dans le tuyau le plus proche sans même vérifier de quel tuyau il s'agit. En outre, l'absence de contrôle systématique depuis des décennies, a permis d'engendrer la situation que nous connaissons actuellement à savoir, pour l'est du Val d'Oise, en fonction des secteurs, entre 20% et 30% des habitations dont les raccordements au réseau d'assainissement ne sont pas conformes.

Le SIAH, qui a repris la gestion des réseaux d'assainissement des communes des territoires de la Communauté de Communes Roissy Pays de France et de celles du territoire de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France (voir notre numéro précédent), a considérablement déployé les moyens humains liés aux contrôles de conformité afin de répondre à cette demande croissante.



Des conséquences pour le milieu naturel et pour le portefeuille

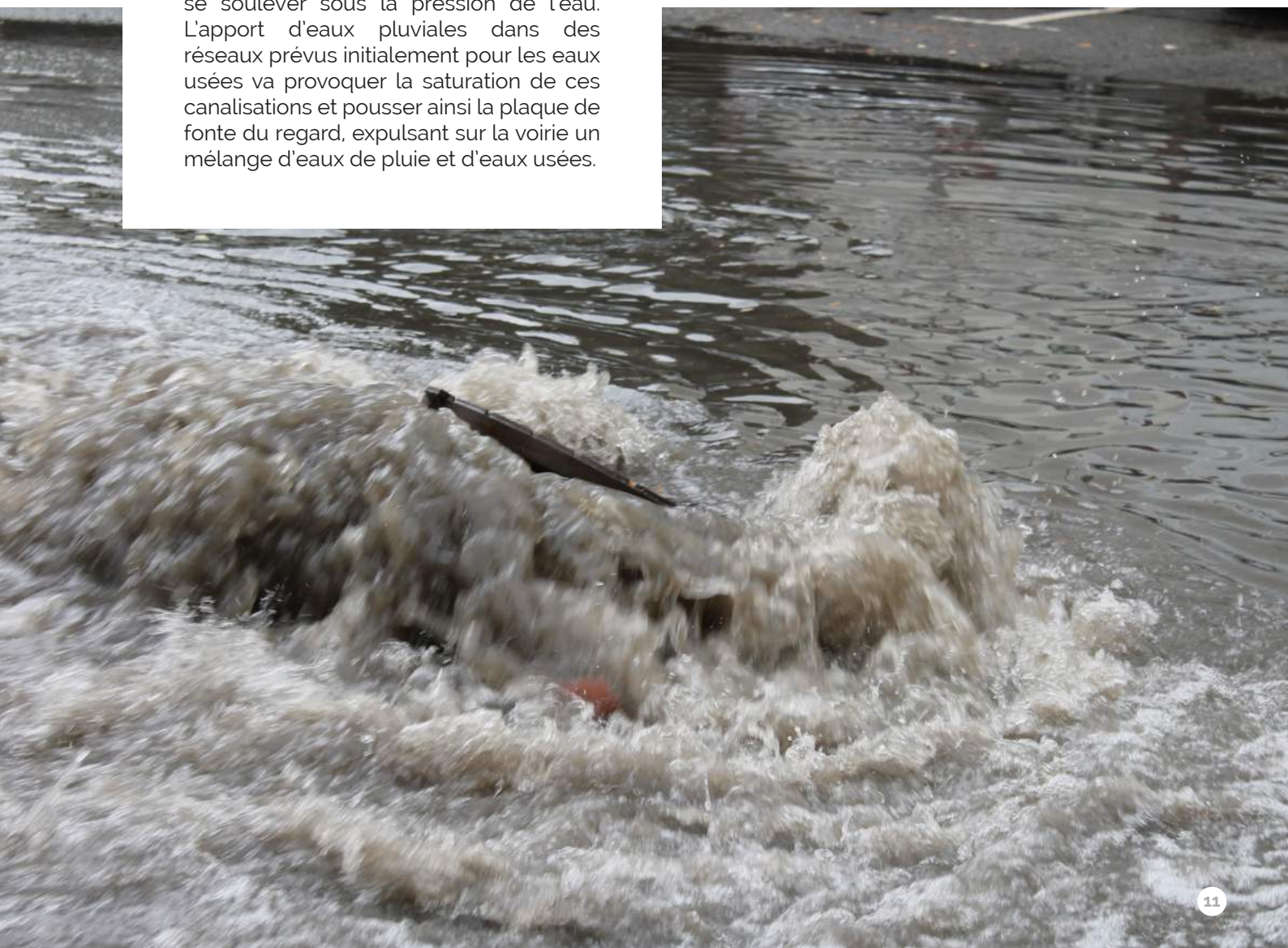
Les conséquences des mauvais branchements sont multiples. La première est la pollution des cours d'eau. Les mesures effectuées régulièrement par le SIAH dans les eaux du Croult et dans celles du Petit Rosne montrent clairement la présence d'eaux usées dans ces rivières. Ces deux cours d'eau, peu profonds et étroits, supportent depuis des décennies ces apports d'eaux usées. En termes de qualité, le Croult et le Petit Rosne sont classés dans la catégorie « médiocre » la plupart du temps. Les eaux usées ne sont pas les seules pollutions à dégrader l'eau de nos rivières bien-sûr mais elles forment une source de pollution quotidienne, on parle d'une pollution chronique.

Une seconde conséquence, moins connue, est en lien avec les inondations. En cas de forte pluie, il arrive parfois de voir dans certaines rues des regards se soulever sous la pression de l'eau. L'apport d'eaux pluviales dans des réseaux prévus initialement pour les eaux usées va provoquer la saturation de ces canalisations et pousser ainsi la plaque de fonte du regard, expulsant sur la voirie un mélange d'eaux de pluie et d'eaux usées.

Un autre effet, tout aussi sensible, et qui concerne cette fois-ci le cas des eaux de pluies indûment envoyées dans les réseaux d'eaux usées, est celui du prix de l'eau. En effet, lorsque des eaux de pluies sont mélangées aux eaux usées, la station de traitement des eaux usées va quand-même traiter ces eaux qui n'ont pas besoin d'un tel traitement. C'est en quelque sorte de l'argent public dépensé pour rien que chacun d'entre nous paie sur sa facture d'eau potable. Les volumes traités pour rien s'évaluent, par temps de pluie, à quelque 20% du volume total arrivant à la station de dépollution.



Exemple de l'impact des mauvais branchements : les eaux de pluie envoyées à tort dans les égouts vont saturer ceux-ci et provoquer des inondations de voiries dans les communes ou dans le milieu naturel.



Corriger

les mauvais branchements

Lors de la vente d'un bien immobilier

Le SIAH, n'ayant aucun pouvoir de police, ne peut systématiser les contrôles pour vérifier l'ensemble des habitations. Actuellement, les ventes d'un bien immobilier s'accompagnent souvent de l'exigence, de par le notaire, d'un diagnostic de conformité de la bonne séparation des eaux.

C'est donc à cette occasion que le SIAH effectue des contrôles (voir ci-contre) consistant à s'assurer des bons raccordements de l'habitation. A l'issue de ce contrôle, le propriétaire reçoit un document attestant de la conformité du bien ou à l'inverse de sa non-conformité. Dans ce dernier cas, le propriétaire devra mettre le logement en conformité.

A titre d'exemple, en 2019, les agents du SIAH ont effectué près de 1000 contrôles sachant que le nombre de contrôles effectués tous les ans ne cesse d'augmenter. Sur ces 1000 contrôles, 309 habitations non conformes ont été détectées.



Aides et subventions

Dans le cas où un propriétaire doit effectuer des travaux de mise en conformité de son bien immobilier concernant les branchements aux réseaux d'eaux usées et pluviales (séparation des eaux), il lui est possible, sous certaines conditions, de bénéficier d'une aide financière du SIAH d'un montant maximal de 500 euros ainsi que d'une subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pouvant aller jusqu'à 3,500 euros, soit une aide totale de 4.000 euros maximum. Ces deux aides sont proposées automatiquement par le SIAH lorsqu'une habitation est détectée non conforme.



Comment se passe un contrôle ?

- 1 Prise de rendez-vous : vous devrez prendre un rendez-vous en utilisant le formulaire en ligne (www.siah-croult.org)
- 2 Les techniciens feront le tour complet de la propriété (intérieur et extérieur) afin de déterminer et contrôler tous les ouvrages concernés (toilettes, éviers, gouttières, etc.).
- 3 Les techniciens effectuent un test au colorant pour les eaux usées (non tachant et inoffensif pour l'environnement) et un test de résonance pour les eaux pluviales. Si ce dernier se révèle non concluant, un test au colorant sera effectué.
- 4 Si votre habitation est conforme vous recevrez par mail sous 24 à 48 heures votre document. Dans le cas contraire, votre document vous parviendra par courrier sous 5 à 6 jours. Celui-ci fera le constat de la non-conformité de votre bien immobilier et sera accompagné de documents vous permettant d'obtenir des aides plafonnées à 4.000 euros contre les justificatifs de travaux de mise en conformité.

Le coût du contrôle est de 150 euros. Il inclus la contre visite nécessaire après travaux de mise en conformité si jamais votre bien n'est pas conforme au premier passage des agents.



Test colorant



Sortie colorant

Lors d'opérations groupées

Mais le SIAH est bien conscient que pour viser une efficacité plus grande, il est nécessaire de mettre en place des opérations plus larges et plus systématiques. Ces opérations dites « groupées » consistent à traiter l'ensemble des branchements rue par rue, quartier par quartier. Cette approche exhaustive permet d'avoir des résultats potentiellement rapides sur les dysfonctionnements observés notamment ceux liés aux engorgements de réseaux. Ces opérations groupées ne peuvent se réaliser qu'avec un plan de financement adapté mis en place en étroite collaboration avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Au préalable, des réunions publiques sont menées afin d'informer les riverains concernés.

Cette planification ne se fait bien-sûr pas au hasard, les zones choisies se situent toujours à l'amont des dysfonctionnements observés, que ceux-ci soient d'ordre hydraulique (la saturation des réseaux discutée plus haut) ou encore en terme de pollution d'un cours d'eau. En effet, concernant ce dernier cas, les analyses effectuées sur les rivières montrent clairement des « points noirs », c'est-à-dire des endroits où l'eau se dégrade subitement. Les recoupements effectués par les techniciens du SIAH permettent de désigner les zones habitées en cause dans ces arrivées de pollution aux eaux usées. Ce sont elles qui feront l'objet prioritairement de campagnes d'opérations groupées de mise en conformité des branchements aux réseaux.



Interview d'Eric Chanal,
Directeur du SIAH

Question : les opérations groupées de mise en conformité des branchements de particuliers apportent des résultats concrets et rapides à des problèmes de qualité des cours d'eau et de bon fonctionnement des réseaux lors de pluies importantes, le SIAH va-t-il développer ce type d'action de façon plus importante à l'avenir ?

Éric Chanal : Oui, c'est indispensable et même stratégique en vue de nos objectifs en matière de restauration de la qualité des cours d'eau. Si aujourd'hui, nous hiérarchisons les secteurs de ces opérations en fonction de leur impact direct sur les rivières, c'est tout notre territoire, à long terme, qui devra faire l'objet de ce type de travaux. Ces travaux répondent d'ailleurs également à des problèmes récurrents rencontrés sur les réseaux d'eaux usées qui sont régulièrement saturés par temps de pluie à cause de ces inversions de branchement, engendrant de nombreux refoulements d'eaux usées chez les usagers.

Question : Quels sont les avantages d'une participation à une telle démarche pour les personnes dont l'habitation n'est pas conforme ? Et pour la commune ?

Éric Chanal : Le premier avantage est éthique : faire, chacun à son échelle, ce qui est en son pouvoir pour protéger les rivières, les ressources en eau et l'environnement d'une manière globale. Le branchement en domaine privé est, rappelons-le, légalement, de la seule responsabilité du propriétaire.

Le deuxième est financier ; lors de la vente de son bien, le contrôle de conformité est désormais systématiquement réalisé et les travaux deviennent un enjeu de moins-value pour le vendeur.

Pour la commune, soutenir de telles démarches aux côtés du SIAH lui permet de s'inscrire dans des logiques opérationnelles de développement durable, souvent cohérentes d'ailleurs avec sa politique environnementale.

Question : Comment peut-on expliquer aujourd'hui un tel taux d'habitations non conformes (de 2 à 3 habitations sur 10) ?

Éric Chanal : C'est un problème historique aux frontières des limites d'application des codes de l'environnement, de l'urbanisme et des règlements sanitaires. Si on ne peut pas ignorer des cas certains de mauvaise volonté de la part des usagers, il s'agit bien souvent d'ignorance de la part des propriétaires et des artisans qui interviennent qui pour raccorder une gouttière, qui pour raccorder une machine à laver installée au sous-sol d'une maison. Ceci explique l'extrême effort de communication que le SIAH effectue, en lien avec les communes, les notaires et les agences immobilières pour progressivement réduire, à l'échelle de notre territoire de 35 communes, cette quantité inacceptable de mauvais branchements.

Question : Ces travaux peuvent-ils vraiment permettre d'améliorer la qualité de nos cours d'eau ?

Éric Chanal : Oui, sans aucun doute. On sait que sur certaines branches, l'équivalent des eaux usées de plusieurs milliers d'habitants se rejettent dans les rivières à cause de ces inversions de branchements. Et les résultats pourront se voir rapidement si chaque propriétaire de maison ou d'immeuble se décide demain à rendre ses installations de branchement conformes. Nous sommes en tout état de cause à leur disposition pour les accompagner.



Le SIAH lance les classes **vertes et bleues**

A partir de la rentrée 2020, le SIAH inaugure un programme d'animations à destination des classes du cycle 3 (CM1, CM2 et 6ème) intitulé « les classes vertes et bleues ». Il s'agit de sorties pédagogiques consacrées à la nature et à l'eau. Un site se prête particulièrement à ce projet, celui du Vignois à Gonesse qui a l'avantage de cumuler la présence d'un cours d'eau naturel et d'une biodiversité relativement bien développée.

C'est en partenariat avec l'association « Planète-sciences » (voir encadré) que le SIAH a décidé de concevoir ces sorties pédagogiques qui s'adressent, pour l'instant, aux écoles de Bonneuil-en-France, d'Arnouville et de Gonesse. L'objectif est double : offrir aux écoles une sortie pédagogique qui coïncide avec le programme scolaire et mieux faire comprendre au public les fonctionnalités particulières de cet endroit inédit.

Sur ce premier objectif, rien de nouveau pour le SIAH qui depuis des décennies collabore avec les écoles de son territoire pour faire découvrir les problématiques actuelles de l'eau : journées de l'eau, visites de la station de dépollution, etc. Le deuxième objectif, quant à lui, concerne les particularités du site du Vignois qui ne peut être confondu avec un espace vert classique. Il s'agit en effet pour le SIAH d'améliorer la compréhension du rôle de cette zone d'expansion de crue afin de faciliter l'apparition des bons comportements par rapport à la rivière, la faune et la flore. Aujourd'hui encore, le site du Vignois souffre parfois de comportements inappropriés de la part de certains usagers : dégradations diverses, pollutions, crottes de chien, déchets, actions défavorables envers la faune et la flore, etc.



Planète Sciences est une association qui développe des actions pédagogiques à destination des jeunes de 7 à 25 ans. L'association est spécialisée dans les sciences et technologies. Son originalité vient de son approche très pragmatique qui fait de chaque enfant un acteur en situation de découverte en privilégiant l'approche expérimentale et la pratique en équipe. Outre des thématiques telles l'astronomie, la robotique, le numérique, Planète Sciences est également spécialisée dans l'environnement : découverte de la flore et de la faune, compréhension de la biodiversité, etc.

 www.planete-sciences.org



Le site de Vignois à Gonesse à la fin juin 2020



PATRIMOINE :

Un passionné au service du patrimoine hydraulique



Portrait :

François VUILLEMET

Il existe des passionnés, férus de patrimoine, qui communiquent régulièrement leur engouement vers le grand public. Amoureux de Domont, la ville dans laquelle il a passé toute sa vie, François Vuillemet est de ceux-là. Depuis des années, ce féru du patrimoine hydraulique a accumulé une mine d'informations et de documents digne d'un musée. Rencontre.

Idée Eau : François Vuillemet, comment a débuté votre passion pour le patrimoine hydraulique de Domont ?

François Vuillemet : Tout a commencé lorsque, dans les années 90, au début d'internet, j'ai créé un site web destiné à mettre en valeur les cartes postales anciennes de la région. En parallèle, dans le cadre de mes fonctions professionnelles, j'ai mis en place les archives de la ville de Domont, me donnant accès, encore une fois, à des documents en lien avec le patrimoine. C'est ainsi que je me suis petit à petit intéressé au patrimoine de la commune et en particulier celui de l'eau. A une époque où réseaux sociaux et téléphones n'existaient pas encore, les points d'eau étaient des lieux de rencontres, d'échanges mais aussi de ragots et de rumeurs, en particulier les lavoirs. C'est cet aspect social très fort qui m'a avant tout dirigé vers ce type de patrimoine. Ensuite, c'est le plaisir de transmettre aux plus jeunes : faire découvrir la vie d'autrefois lorsque l'eau courante n'existait pas encore.

Idée Eau : comment avez-vous procédé pour recenser tout ce patrimoine en grande partie disparu ?

François Vuillemet : C'est un véritable travail d'enquête ! En premier lieu, j'effectue des recherches documentaires en grande partie grâce aux archives départementales. Ensuite, il y a l'enquête de terrain, à la recherche de traces éventuelles, parfois dans des endroits peu entretenus ou envahis par la végétation. Mais le plus important ce sont les rencontres avec les gens du coin qui eux ont gardé la mémoire de telle fontaine ou tel abreuvoir et qui m'ont largement aidé dans mes recherches.

Idée Eau : décelez-vous une certaine forme d'intérêt chez le public pour ce patrimoine d'autrefois ?

François Vuillemet : oui le sujet intéresse beaucoup, quelles que soient les générations. D'ailleurs certaines communes l'ont bien compris et restaurent ce patrimoine oublié pour le rendre de nouveau visible.

Idée Eau : Selon vous quelle est le plus bel ouvrage hydraulique encore visible à Domont ?

François Vuillemet : Malheureusement à Domont, il n'y a plus grand chose. On trouve une borne-fontaine récemment restaurée place de la République mais j'inviterai plutôt les gens à visiter Béthemont-La-Forêt, par exemple, en bordure de la forêt de Montmorency, village dans lequel on trouve un patrimoine hydraulique restauré : puits, fontaines, abreuvoir, etc. le long de la rue de la Vieille France.

Pour en savoir plus :

 www.histoire-domont.com
 www.facebook.com/Francois.vuillemet

Conférence sur les lavoirs et fontaines à Domont (pdf) :
 shorturl.at/kJMX3



Syndicat Mixte
pour l'Aménagement Hydraulique
des vallées du Croult et du Petit Rosne

**Le service public
de vos rivières**

IDÉE EAU

S.I.A.H. des vallées du Croult et du Petit Rosne
Rue de l'Eau et des Enfants
95500 Bonneuil-en-France

01 30 11 15 15
info@siah-croult.org
www.siah-croult.org
[@SIAH_Croult](https://twitter.com/SIAH_Croult)



49

**NOVEMBRE
2020**

